

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRUINES**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	11	10

**SEANCE DU 27 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : BILCOT Véronique, CARLES Christian, FERRIERES Laurent, FLORENT Johanna, JUPIN Laurent, LOISEL François, MAZARS Eliane, MERLET Claude, VIELLE Sylvie.

Absents : LESIEUR Cécile

Date de la convocation :  
21/05/2026

Date d'affichage :  
21/05/2026

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**2026/026**

**Désignation des membres de la CLETC**

Monsieur le maire dit aux membres du conseil dans sa séance du 26 avril 2026 la Communauté de Communes Conques-Marcillac a décidé des modalités de composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Monsieur le maire informe les conseillers que la loi Engagement et Proximité est venue modifier le rôle des CLETC puisque ces dernières peuvent désormais, sur demande du conseil communautaire, évaluer l'impact financier d'un transfert de compétence en amont de ce transfert et non plus uniquement postérieurement à ce dernier ; les CLETC ont désormais potentiellement un rôle qualifié de prospectif.

Ainsi, conformément à la délibération 05/068/2026, il convient de désigner, pour chaque commune membre, un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la CLETC.

Cet exposé entendu et après délibération, le conseil municipal décide de :

- Désigner monsieur POUGET Christian, en qualité de membre titulaire de la CLETC,
- Désigner monsieur MERLET Claude, en qualité de membre suppléant de la CLETC,
- Dire que monsieur le maire notifiera cette délibération à monsieur le Président de la Communauté de Communes,
- Autoriser monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire pour la bonne exécution de la présente.

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification du

Le maire  
Christian POUGET



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

